



Bulletin périodique d'information

Ce bulletin est le résultat d'un très long et douloureux processus. Lorsque nous avons organisé notre colloque le 17 novembre 2009, nous avons fait un atelier qui traitait des stages. Nous voulions à ce moment voir s'il était souhaitable que la FORs se mêle de cette question. Nous partions du constat que les établissements sociaux de Suisse romande étaient fortement sollicités par les diverses écoles pour engager et suivre des stagiaires. Le nombre d'étudiant-e-s et d'apprenti-e-s devant réaliser un ou plusieurs stages a augmenté ces dernières années rendant parfois difficile l'identification des attentes des diverses écoles. Quelles sont les conditions de suivi d'un-e apprenti-e qui suit une école professionnelle, quelles sont les attentes vis-à-vis du praticien ou de la praticienne formatrice qui suit un-e étudiant-e en Ecole supérieure ou en Haute école spécialisée. Fallait-il dès lors créer une plateforme commune pour mieux centraliser les offres et les demandes? Telle était la question posée par la FORs à ce moment.

Des partenaires représentants des écoles avaient alors été invités à présenter leurs besoins relatifs aux stages. Il fut très vite évident que la diversité était telle qu'il devenait difficile de vouloir opérer une quelconque centralisation. Par contre, nous nous étions promis de rassembler dans un bulletin un inventaire de ces différentes pratiques et conditions.

Le temps a passé, un autre colloque a été organisé en 2011, d'autres priorités sont venues s'intercaler et nous n'avons pas réussi à remplir notre promesse. Voilà chose faite. Nous avons ainsi proposé un canevas aux divers acteurs de la formation professionnelle afin de retrouver quelques points de comparaisons possibles. Vous ne trouverez ici de photographie complète des centres de formation romands. Par contre, il ressort d'importantes et évidentes différences quant aux durées, attentes et périodes. Ce que nous pouvons constater, c'est que les écoles ont développé et soignent leurs réseaux de collaborations afin d'assurer à leurs étudiant-e-s une part pratique à leur formation. Nous voyons ici certainement un signe de l'importance des stages formatifs, lesquels sont indispensables dans notre domaine d'activité.

Pour terminer, je préciserai que nous avons lancé un appel d'offre aux divers partenaires durant l'été et qu'il ne fut pas possible pour tous de répondre. Nous souhaitons ici nous excuser vis-à-vis de ces partenaires, remercier les auteurs des contributions suivantes et vous souhaiter une bonne lecture.

La formation duale d'ASE-E dans le canton de Vaud

Total des stages: 54 semaines, découpées comme suit:

1. 2 semaines consécutives dans une seule institution: stage d'observation avant l'entrée dans l'option socio-éducative. Ce stage a lieu obligatoirement durant les vacances d'été qui précèdent le début de la formation.
2. 5 semaines durant la 1^{ère} année et 5 semaines durant la 2^e année, fractionnables (mais pas moins de 2 semaines consécutives); stages d'orientation. A la fin de la 2^e année de formation, les élèves doivent avoir effectué au moins un stage dans chacun des trois domaines couverts par l'OrFo. Ces stages peuvent avoir lieu en octobre, en février, en avril et en juillet-août (calendrier adapté aux élèves de l'option socio-éducative par les gymnases).
3. 42 semaines minimum dans une seule institution: stage de formation pratique durant la 3^e année de formation. Ce stage, complété par les cours professionnels et les cours interentreprises, se déroule sur une année scolaire complète. Il commence entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} septembre et s'achève entre le 30 juin et le 31 août de l'année suivante.

Modalités contractuelles

1. Stages d'observation et d'orientation
 - L'étudiant et l'institution signent une convention de stage indiquant

le champ professionnel, la durée du stage, l'horaire de travail, la personne assurant l'encadrement, etc. Cette convention est validée par le gymnase responsable.

- A la fin du stage, l'institution et le stagiaire remplissent et signent une grille d'évaluation déterminant si le stage est réussi ou non. En cas d'échec, une remédiation est mise en place par le gymnase, avec possibilité de refaire tout ou partie du stage en fonction des problèmes constatés.
 - Le stagiaire rédige un rapport de stage à l'intention de son répondant de gymnase, avec copie à l'institution de stage. Tous les documents de stage sont conservés par l'étudiant et sont intégrés à son dossier de formation. Les stages d'observation et d'orientation sont des stages non rémunérés.
2. Stage de formation pratique
 - L'étudiant, l'institution et le gymnase signent un contrat de stage, selon le modèle OFFT. Ce contrat est validé par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).
 - Ce contrat est complété par une convention de partenariat de formation entre la DGEP et l'institution, qui précise les droits et devoirs du stagiaire et de l'institution d'accueil.
 - L'institution et le stagiaire remplissent et signent une grille d'évaluation à trois moments du stage. Au final, cette grille détermine la validation du stage, indépendamment de l'obtention du CFC. Le stage de formation pratique est un stage rémunéré. L'institution doit être au

bénéfice d'une autorisation de former.

Attentes vis-à-vis du formateur en entreprise

De manière générale, les stages devraient permettre au stagiaire:

- d'observer de l'intérieur et d'identifier les dimensions principales de son futur métier;
- d'acquérir et d'exercer les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles nécessaires à sa profession;
- de développer ses savoirs, ses savoir-être et ses savoir-faire afin d'apprendre à faire face aux situations particulières de la profession;
- de s'impliquer progressivement dans la rencontre et l'accompagnement de personnes et de groupes de personnes;
- de concevoir, de réaliser et d'évaluer des interventions individuelles

ou en collaboration avec une équipe;

- d'éprouver ses compétences afin de déterminer celles qui doivent encore être développées et celles qui restent à acquérir. La part de chacun des points ci-dessus varie bien entendu en fonction du type de stage et de la progression de l'étudiant dans sa formation. Pour ce qui concerne le stage de formation pratique en particulier, l'institution qui accueille un stagiaire de ce type s'engage à lui transmettre les compétences professionnelles énumérées dans les «Objectifs évaluateurs - partie entreprise» du plan de formation. La personne qui forme le stagiaire sur le terrain doit avoir suivi la formation de formateur en entreprise.

*Dominique Rouyet,
cheffe de l'Unité de transition, Division
de l'enseignement gymnasial et profes-
sionnel, Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture Vaud*

Ecole: Gymnases vaudois Formation de: ASE-E Durée de la formation: 3 ans	Période dans l'année et durée	Nombre approximatif d'étudiant-e-s par volée concerné-e-s par les stages suivants	Périmètre des lieux de stage. Par ex. canton, Suisse romande, international, etc.
Pré-stage	2 semaines Vacances d'été avant le début de la formation	90-100	VD
Stage I	5 semaines en 1 ^{ère} 5 semaines en 2 ^e Possible en octobre, février, avril, juillet, août	90-100 80-90	VD et cantons limitrophes
Stage II	42 à 44 semaines entre le 01.07 et le 31. 08 de l'année suivante	70-80	Suisse

Les stages de l'école Pierre-Coullery

L'école Pierre-Coullery offre des formations des domaines de la santé et du social des niveaux:

- Attestation fédérale (AFpr) assistant en soin et accompagnement
- CFC ASE formation duale et maturité professionnelle
- CFC ASSC formation duale et maturité professionnelle
- ES éducation de l'enfance formation avec pratique stages formation avec pratique professionnelle.

Préambule

La question des stages ne concerne que la partie «métier» de la voie de formation maturité professionnelle en 3 ou 4 ans. Les cours «maturité» sont dispensés par l'ESTER (école du secteur tertiaire du CIFOM) et la formation ES en éducation de l'enfance pour la voie avec pratique stages.

Un peu plus d'une centaine d'institutions du canton de Neuchâtel sont susceptibles d'accueillir des stagiaires de notre école.

Comme dans tous les cantons, ces institutions sont submergées par des demandes de stages d'autres écoles de formation du domaine social extérieures au canton et les HES.

Cette situation nous oblige à effectuer de nombreuses démarches de négociations pour obtenir des places de stages lorsqu'il y a un déficit chronique de possibilités de formation pratique. Un temps important y est consacré vu le succès des formations sociales et le nombre d'étudiants que

nous devons accueillir pour répondre aux objectifs des autorités cantonales. Pour l'ensemble des formations, nous accueillons des volées de 20 à 24 élèves.

Maturité professionnelle ASE

Durant leur cursus de formation, les étudiants accomplissent 3 stages de 15 à 20 semaines. Pour les 3 stages, les étudiants disposent des mêmes objectifs de formation repris du plan d'étude. Chaque stage est évalué de manière progressive et les niveaux d'acquisition sont augmentés d'une année à l'autre. Les stages sont organisés par l'école.

Pour les formations en école, les étudiants sont suivis durant les stages par un enseignant. Cet enseignement dit «expérientiel» permet de faire les liens entre la théorie et la pratique et facilite également la collaboration entre l'institution et l'école.

Les stages de la filière maturité professionnelle se déroulent dans le canton de Neuchâtel, principalement dans les structures d'accueil de l'enfance. Il est difficile de pouvoir permettre aux étudiants d'accomplir des stages définis dans le plan de formation. Le secteur handicap n'est pas favorable à accueillir des stagiaires de moins de 18 ans alors que dans le secteur de la personne âgée, le nombre de place est très modeste. Ces derniers établissements privilégient l'accueil de stagiaire ASSC.

Il est intéressant de constater que de plus en plus de stagiaires ASE sont encadrés par des personnes au bénéfice du CFC qui ont suivi la formation de formateur en entreprises dispensée par l'IFFP. Cette évolution ne peut

être que favorable car elle renforce l'identité professionnelle des assistants socio-éducatifs.

Education de l'enfance

La formation en éducation de l'enfance proposée à l'école Pierre-Coullery s'adresse prioritairement aux ressortissants de l'espace BEJUNE,

sur la base d'une convention inter-cantonale.

En fonction des capacités d'accueil des institutions, les volées sont composées de 24 personnes. Les stages peuvent parfois déborder de l'espace BEJUNE.

Selon le plan d'études cadre, une expérience professionnelle de minimum 800 heures est exigée.

1 ^{ère} année*	Champ social	Petite enfance	Institution d'enfants
2 ^{ème} année*	2 mois	2 mois	4 mois
3 ^{ème} année	Structure d'accueil de l'enfance 6 mois		

*Les stages de 1^{ère} et 2^{ème} année sont identiques avec une répartition des étudiants qui accomplissent ces 3 stages.

Pour chaque stage l'étudiant dispose d'objectifs de stages à réaliser. L'évaluation se déroule de manière tri-partite entre l'étudiant, le référent sur le terrain et un enseignant de l'école. Chaque stage est évalué sur le plan pratique et théorique sur la base d'un rapport de stage.

Comme pour les CFC, les EDE bénéficient d'un enseignement «expérientiel» qui favorise la collaboration et le partenariat entre les institutions et l'école.

Lors de la phase de reconnaissance de la filière EDE par l'OFFT, les experts ont pleinement approuvé l'architecture et les contenus des temps de formation pratique.

*Jean-Pierre Tritten
Ecole Pierre-Coullery
Prévoyance 82
2300 La Chaux-de-Fonds*

Organisation des stages à l'école supérieure en éducation de l'enfance esede de Lausanne

L'esede a de longue date consulté, communiqué et co-construit avec les institutions de l'enfance les dispositions de la formation pratique et notamment l'organisation des stages.

Un exemple de collaboration: le stage de 1^{ère} année

L'agencement actuel du stage de 1^{ère} année est ainsi le fruit d'une collaboration importante avec les institutions de l'enfance. Il se présente de la façon suivante: les étudiant-e-s effectuent 17 semaines effectives de stage à 100% et reviennent deux fois deux semaines à l'école chaque 6 semaines environ. Ce modèle qui vise à instaurer une alternance favorable à l'exercice de la pratique réflexive tient compte à la fois des réalités institutionnelles et de notre volonté de mettre sur pied en 1^{ère} année une période de pratique entrecoupée de retours à l'école.

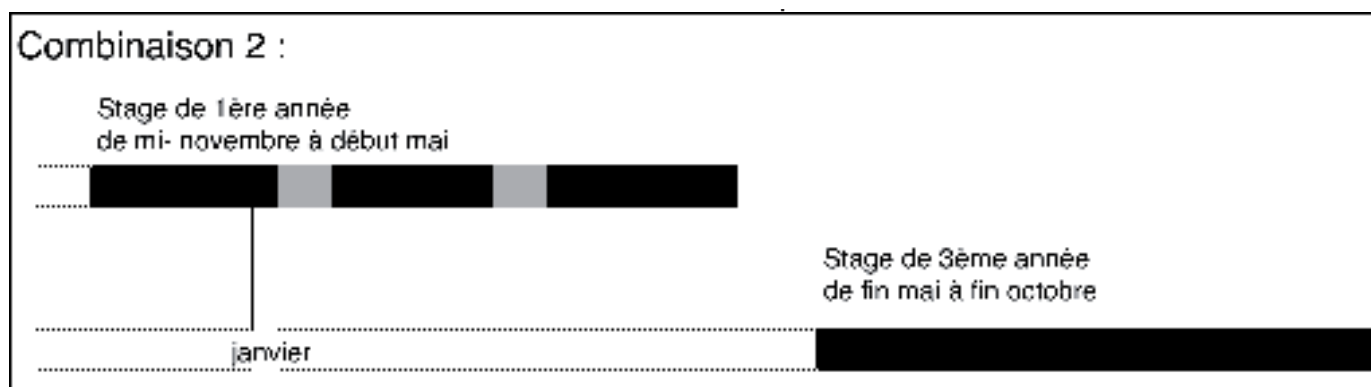
La contractualisation des stages

Actuellement, nous organisons 6 périodes de stage par année pour environ 144 étudiant-e-s:

- Une période pour la 1^{ère} année à 100% de mi-novembre à fin avril;
- une période pour la 1^{ère} année à 100% de début mai à fin octobre;
- une période pour la 2^{ème} année à 80% de mi-novembre à mi-mars;
- une période pour la 2^{ème} année à 80% de mi-mars à fin juillet;
- une période pour la 3^{ème} année à 80% de début janvier à mi-juin;
- une période pour la 3^{ème} année à 80% de mi-juin à mi novembre.

Dès 2006 et afin d'éviter de nous retrouver dans une situation critique de pénurie de places de stage, nous avons envisagé un nouveau modèle de collaboration avec les institutions de l'enfance en leur proposant de signer avec l'école une convention pour l'accueil sur le long terme de stagiaires. Par cette convention, les institutions s'engagent chaque année à accueillir au minimum deux stages de formation selon des combinaisons connues à l'avance. Par exemple:

Ces stages sont «garantis», c'est-à-dire que les institutions sont assurées d'accueillir un-e étudiant-e sauf situation majeure



(interruption de formation). Cette façon de procéder peut notamment faciliter la planification institutionnelle en matière d'accueil des personnes en formation et répartit et assure la présence d'une stagiaire sur l'année complète. Actuellement, 110 stages par année sont réservés selon cette modalité. Cela correspond environ à 75% de notre besoin annuel de stages et ceux-ci sont répartis dans une quarantaine d'institutions du canton de Vaud. En contrepartie, nous donnons la possibilité au personnel de ces institutions de bénéficier de certaines prestations de l'école (participation gratuite de professionnel-le-s à des sessions de formation du programme de base, attestées en tant que formation continue, invitations à des événements, projections, réduction sur la formation de PF, relais sur le site des offres d'emploi, prêt de salles, etc.).

Nous complétons nos besoins en place de stage en sollicitant une fois par année l'entier de notre réseau et en l'invitant à nous faire connaître ses disponibilités pour accueillir des stagiaires. Ce système évite la recherche individuelle de places de stage par les étudiant-e-s, l'école jouant un rôle d'intermédiaire entre l'offre et la demande et restant la seule interlocutrice des institutions, mis à part pour quelques projets particuliers.

Le contrat de stage

Pour chaque stage, un contrat est signé entre les trois parties que sont l'étudiant-e, l'institution formatrice et l'école. Il stipule notamment que l'institution nomme un PF pour encadrer l'étudiant-e en formation sur le terrain. Cette personne doit être au bénéfice d'une formation de PF. Dans le cas où cette exigence ne peut être remplie, elle doit être au minimum au bénéfice d'un diplôme du tertiaire tel que défini par le Service de protection de

la jeunesse du canton de Vaud dans «le référentiel de compétences pour l'accueil collectif de jour préscolaire» ainsi que d'une expérience d'au moins deux ans. L'institution intègre dans l'horaire de l'étudiant-e et du ou de la PF des temps réguliers pour les entretiens (en moyenne une fois par semaine). Elle libère l'étudiant-e pour les journées de regroupement à l'école et favorise la réalisation des travaux de stage.

L'école fournit aux PF tous les documents nécessaires au suivi des stages, notamment un tableau mentionnant les compétences qui doivent être travaillées durant la période de pratique et le niveau attendu à la fin de chaque stage. L'école s'engage également à initier une rencontre sur le lieu de stage. Le ou la responsable de classe de l'étudiant-e y mène un entretien d'environ une heure portant sur les conditions de formation ainsi que sur les compétences à acquérir. L'étudiant-e produit un rapport de cette visite.

Attentes à l'égard du ou de la PF

Dans un souci de partager avec les PF sur leur rôle, nous avons élaboré un document permettant aux étudiant-e-s d'apprécier le suivi dont ils et elles ont bénéficié. Ce document explicite les attentes suivantes à l'égard des PF:

- Collaborer à la détermination des compétences que l'étudiant-e doit approfondir;
- Respecter les horaires prévus pour les entretiens de stage;
- Donner à l'étudiant-e les informations nécessaires au déroulement du stage;
- Faciliter l'intégration de l'étudiant-e dans l'équipe de travail;
- Manifester de l'intérêt pour le suivi de l'étudiant-e;

- Prendre le temps de répondre aux questions de l'étudiant-e au quotidien et durant les entretiens;
- Aider l'étudiant-e à surmonter ses difficultés;
- Manifester une ouverture aux points de vue différents de l'étudiant-e;
- Orienter l'étudiant-e vers des sources d'informations appropriées (lectures, vidéo, DVD, etc.);
- Expliquer clairement les éléments relatifs au travail de l'étudiant-e;
- Donner des explications qui permettent à l'étudiant-e de faire des liens entre des notions théoriques et les applications pratiques;
- Favoriser la progression de la prise de responsabilités par l'étudiant-e;
- Commenter le travail de l'étudiant-e de façon constructive;
- Faire preuve de tact et de discrétion lorsqu'il critique le travail de l'étudiant-e;
- Expliciter clairement les critères d'évaluations;
- Maîtriser les notions théoriques enseignées à l'école;
- Permettre l'acquisition des connaissances, habiletés et attitudes.

Que les institutions de l'enfance avec lesquelles l'esede collabore soient ici remerciées pour leur implication dans la formation des éducateurs et éducatrices de l'enfance.

*Isabelle Copt
esede - Adjointe pédagogique*

Ecole supérieure en éducation de l'enfance esede Durée de la formation: 2 ans pour les titulaires d'un CFC d'ASE 3 ans pour les autres	Période dans l'année et durée	Nombre approximatif d'étudiant-e-s par volée concerné-e-s par les stages suivants	Périmètre des lieux de stage. Par ex. canton, Suisse romande, international, etc.
Pré-stage	Tout le temps 800h consécutives dans un même lieu à un taux d'emploi minimal de 50%	50	Suisse romande, mais principalement VD
Stage 1 ^{ère} année – formation 3 ans	1. mi-novembre à fin avril 2. début mai à mi-octobre (24 semaines dont 17 effectives)	1. 24 étudiant-e-s 2. 24 étudiant-e-s	VD
Stage 2 ^{ème} année – formation 3 ans	1. mi-novembre à mi mars 2. mi mars à fin juillet (18 semaines dont 16 effectives)	1. 24 étudiant-e-s 2. 24 étudiant-e-s	VD
Stage 3 ^{ème} année – formation 3 ans	1. début janvier à mi-juin 2. mi-juin à mi-novembre (22 ou 23 semaines dont 20 effectives)	1. 24 étudiant-e-s 2. 24 étudiant-e-s	VD
Stage 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} – formation 2 ans	mars à décembre	5	VD

Les stages auprès de l'Ecole Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance du Centre de formation professionnelle santé et social, DIP, Genève (ESEDE-CFPS)

Formation d'éducatrices de l'enfance dipl. ES/éducateurs de l'enfance dipl. ES Durée à plein temps: 3 ans (5400 heures) Durée en emploi: 4 ans (5400 heures)	période dans l'année et durée	nombre d'étudiants concernés par le stage	Périmètre des lieux de stage
Pré-pratique dans le domaine de l'éducation de l'enfance comme condition d'admission. Un formulaire intitulé «regard qualitatif de la direction de l'institution concernant l'expérience préprofessionnelle» doit parvenir complété à l'école, en plus de l'attestation de l'employeur	800 heures en continu avant l'entrée en formation	140	Canton de Genève, France voisine et canton de Vaud
Pour les candidat-e-s avec une formation purement scolaire, une pratique professionnelle (emploi) à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine de l'éducation de l'enfance. Cette expérience doit être validée par un certificat de travail de l'employeur.	une année à mi-temps à minima avant l'entrée en formation	100	Canton de Genève, France voisine et canton de Vaud

Le plan d'études cadre fédéral prévoit 1800 heures de pratique professionnelle accompagnée. L'ESEDE, localisée à Conches, propose cinq stages qui permettent aux étudiants de construire, progressivement sur les trois ans de formation, les compétences et capacités attendues des professionnels éducateurs de l'enfance ES. Les stages se déroulent en phase avec les dix modules de formation et sont recherchés par l'école pour être répartis auprès des étudiants selon des critères pédagogiques. Nous avons la chance de bénéficier d'un important réseau d'institutions de la petite enfance genevois avec qui nous collaborons, pour certaines d'entre elles, depuis plus de 50 ans. L'augmentation du nombre d'étudiants va nécessiter une très forte augmentation du nombre de place de stages.

<p>stage A: dans le domaine de l'éducation de l'enfance</p> <p>Les deux premiers stages sont des stages d'initiation, orientés principalement sur l'observation de situations professionnelles complexes et d'expérimentation de situations professionnelles simples. Au-delà de l'accompagnement d'un praticien formateur de proximité, une visite d'un entretien d'un formateur est agendée sur cette période.</p>	<p>200 heures octobre- décembre</p>	<p>50</p>	<p>Canton de Genève, parfois canton de Vaud</p>
<p>stage B: dans le domaine de l'éducation de l'enfance</p> <p>Ce deuxième stage de première année, amène l'étudiant à renforcer ses initiatives en lien avec les situations professionnelles. Il doit surtout, sur le plan de l'accueil des enfants démontrer des capacités à tenir compte de chacun, mais surtout à agir avec le grand groupe notamment en agissant sur l'espace et le matériel. Au-delà de l'accompagnement d'un praticien formateur de proximité, une visite d'observation en situation pratique d'un formateur suivie d'un entretien sont agendés sur cette période. L'étudiant doit finement préparer son action professionnelle de ce jour et être capable de porter un regard critique sur sa prestation en plaçant l'enfant au centre de sa préoccupation.</p>	<p>200 heures avril-juin</p>	<p>50</p>	<p>Canton de Genève, parfois canton de Vaud</p>
<p>stage C: dans le domaine de l'éducation de l'enfance</p> <p>En deuxième année, le stage en institution de la petite enfance permet aux étudiants de prendre en charge des situations de plus en plus complexes tout en développant leur capacité d'analyse de ces situations. Au-delà de l'accompagnement d'un praticien formateur de proximité, une visite d'observation en situation pratique d'un formateur, suivie d'un entretien sont agendés sur cette période. L'étudiant doit finement préparer son action professionnelle de ce jour en réalisant des analyse préalable d'activité et être capable de porter un regard critique sur sa prestation en plaçant l'enfant au centre de sa préoccupation, mais aussi en étant capable de dégager les acquis pour le groupe d'enfants.</p>	<p>200 heures septembre -octobre</p>	<p>50</p>	<p>Canton de Genève, parfois canton de Vaud</p>

<p>stage D: dans le domaine social: institutions spécialisées, maternité, service sociaux et à la famille, etc.</p> <p>Ce stage d'élargissement des compétences des étudiants dans le réseau médico-socio-éducatif les amène à prendre conscience des liens importants qui doivent exister entre les acteurs du domaine social et éducatif. Ils sont ainsi amenés à approfondir leur compréhension des spécificités des actions en fonction des contextes et cultures professionnels dans lesquels ils sont insérés. Au-delà de la présence d'un professionnel référent, une visite d'un formateur permet d'évaluer les capacités d'adaptation de l'étudiant et d'échanger à propos des apprentissages effectués. Les objectifs du stage dépendent du lieu et de la mission de l'institution d'accueil.</p>	<p>200 heures janvier - mars</p>	<p>50</p>	<p>Canton de Genève, parfois canton de Vaud</p>
<p>stage E: dans le domaine de l'éducation de l'enfance. Ce stage est rémunéré à CHF 5000.– net par les employeurs selon une convention avec l'école.</p> <p>L'étudiant doit être capable de maîtriser progressivement des situations professionnelles complexes. Contrairement aux stages précédents, ses expériences sont amenées à être réalisées dans le contexte institutionnel plus large tels que relations avec les parents, interventions pédagogiques transversales à plusieurs groupes d'enfants, élaborations de projets spécifiques (ludothèque, musées, sortie d'automne, etc). L'accompagnement se fait par un praticien formateur de proximité qui rencontre régulièrement l'étudiant et l'accompagne dans ses apprentissages. Des formateurs de l'école viennent à quatre reprises sur le lieu de stage pour un premier entretien en présence du praticien formateur de proximité relatifs aux objectifs de stage, pour une observation en situation et un entretien bilan de fin de stage. A l'issue de celui-ci, un examen professionnel pratique est organisé en présence d'un expert représentant le milieu professionnel.</p>	<p>800 heures septembre à juin</p>	<p>50</p>	<p>Canton de Genève, parfois canton de Vaud</p>

Anne-Marie Munch, directrice de l'ESEDE

La Formation pratique dans le Bachelor en Travail social avec orientations

Suite à la transformation des études de niveau ESTS en niveau HES en 2002 et après avoir obtenu la reconnaissance fédérale, en 2005, pour les premiers diplômés du niveau HES en service social, en éducation sociale et en animation socio-culturelle, les quatre écoles de travail social de la HES-SO ont conçu en 2006, à la demande des Conseillers d'Etat en charge de l'Instruction publique en Suisse romande, une formation en travail social avec des orientations. Cette nouvelle formation s'inscrit dans les exigences des accords de Bologne en matière de formation dans les hautes écoles et permet d'obtenir un Bachelor of Arts en travail social, de 180 crédits ECTS, avec mention de l'orientation choisie par l'étudiant-e. Elle permet de répondre à l'évolution complexe des besoins sociaux et socio-éducatifs auxquels sont confrontés en Suisse les pouvoirs publics et leurs partenaires associatifs, dans un monde en profond changement social, socio-économique et démographique.

La formation Bachelor en travail social avec orientations a été définie dans un plan d'études cadre (ci-après le PEC) permettant aux étudiants de choisir entre 3 modes d'études, à plein temps, en emploi ou à temps partiel, s'étalant respectivement sur 6, 8 et 10 semestres.

Le PEC a été élaboré en commun et il est coordonné en permanence sur les 4 sites de formation en travail social

de la HES-SO (Hautes écoles situées à Givisiez, Genève, Sierre et Lausanne) par le Conseil de Domaine Travail social de la HES-SO. Il a fait l'objet d'une révision partielle en 2010 pour améliorer le parcours des étudiants en emploi.

Le PEC prévoit une alternance entre des périodes de formation théorique dans les écoles et des périodes d'expérience pratique dans les institutions, les associations et les services, afin de permettre aux étudiant-e-s, dans une perspective réflexive, d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de leur future profession. Les contenus théoriques, qui composent les 2/3 de la formation, sont enseignés sous différentes formes et modalités dans des modules. Il s'agit notamment d'enseignements, de conférences, de travaux de groupe et d'éléments de recherche: ils permettent l'obtention de 120 crédits ECTS. La formation pratique, qui couvre le 1/3 de la formation pour 60 ECTS, est assurée sur deux périodes distinctes correspondant chacune à 30 crédits ECTS.

Pour le mode d'études à plein temps, les 2 périodes sont organisées respectivement sur 22 semaines, dans des foyers, services ou institutions relevant d'organisations publiques ou privées conventionnées avec la HES-SO. Les étudiant-e-s doivent exercer leur activité pendant au moins 85 jours à plein temps au cours desquelles ils-elles ont l'occasion d'apprendre leur profession sous la conduite contractualisée d'un-e praticien-ne formateur-trice.

La première période de formation pratique a lieu au 3^{ème} semestre. Elle est dite générique car elle permet à l'étudiant-e de choisir une des 3 orien-

tations de la formation. La deuxième période se déroule au 6^{ème} semestre. Elle est dite spécifique car l'étudiant-e doit choisir son lieu de formation pratique dans l'orientation qu'il/elle aura retenu pour son diplôme Bachelor (éducation sociale, service social ou animation socio-culturelle). Dans chacune de ces deux périodes de formation pratique, l'étudiant-e doit en outre réussir un module d'intégration de 5 ECTS qui fait partie des 30 crédits ECTS de la période. Ce module, conduit par des enseignant-e-s de la commission de formation pratique de l'école considérée, comprend une préparation à la formation pratique, des analyses de pratiques et différents travaux d'intégration dispensés lors de regroupements dans les écoles. La formation pratique proprement dite, correspondant à 25 crédits ECTS qui y sont rattachés est conduite par un-e praticien-ne formateur/trice qui remplit les exigences de formation requises.

Selon le dispositif mis en place par la HES-SO, la formation pratique est régie par un cadre réglementaire comprenant:

- une convention liant l'institution à la HES-SO, fixant les conditions de l'indemnisation de l'encadrement des étudiant-e-s;
- un accord signé par l'institution et l'école ou les écoles de provenance des étudiant-e-s fixant des modalités organisationnelles;
- un contrat pédagogique tripartite établi entre l'étudiant-e, le PF et le responsable de suivi de formation pratique de l'école (ci-après RFP) fixant les objectifs de formation pratique et les modalités d'évaluation. L'évaluation conjointe par le PF de

l'institution et le RFP de l'école au terme de la formation pratique permet d'attribuer une note sanctionnant l'acquisition des compétences attendues (notes E à A: passable à excellent) ou l'échec (note F).

Au terme de la formation pratique réussie, l'étudiant-e qui a une note satisfaisante au module d'intégration se voit attribuer les 30 ECTS dans son bulletin. Un-e étudiant-e qui a échoué peut recommencer une fois la même formation pratique. En cas de second échec à celle-ci, qui correspond à un échec définitif, il/elle est exclu-e de la filière. La possibilité de déposer un recours est prévu dans les directives de formation.

Pour le mode d'études en emploi, la formation pratique a lieu sur le site de travail de l'étudiant-e. Ce dernier doit être au bénéfice d'un contrat d'engagement professionnel d'au minimum 50% dans un poste et sur un cahier des charges correspondant à la profession à laquelle il se forme. Un préavis de la commission ad hoc doit être donné. Le lieu de travail doit répondre également aux exigences de formation de niveau HES et un PF doit y être agréé. La formation en emploi étant organisée sur 8 semestres, les étudiants peuvent acquérir 30 crédits ECTS de la partie théorique par année académique. Les périodes de formation pratique 1 et 2 sont associées à l'emploi et réparties sur 2 années chacune. Elles doivent répondre aux mêmes exigences et critères que pour les étudiants à plein temps.

Pour le mode d'études à temps partiel, le dispositif de la formation pratique s'apparente à celui à plein temps. Mais les deux périodes de formation pratique peuvent varier de 6 à 10 mois, selon le taux d'engagement.

Complément en tableau, formation plein temps et temps partiel du Bachelor en travail social:

HES-SO Domaine Travail social - Filière du Bachelor HES en travail social à orientations (180 ECTS) Plein temps – 3 ans	Période dans l'année et durée	Nombre approximatif d'étudiant-e-s par volée concerné-e-s par les formations pratiques suivantes	Périmètre des lieux de stage
Pré-stage	Néant	Néant	Néant
Formation pratique I	Semestre d'automne 22 semaines à plein temps sur les mois d'août à janvier	600 étudiant-e-s plein temps et 30 étudiant-e-s à temps partiel	Suisse romande et alémanique (section germanophone de la HES-SO Valais/Wallis)
Formation pratique II	Semestre de Printemps 22 semaines à plein temps sur les mois de février à juillet	600 étudiant-e-s plein temps et 30 étudiant-e-s à temps partiel	Suisse romande et alémanique (section germanophone de la HES-SO Valais/Wallis). Possibilités internationales (5 à 7% selon les années) conditionnées aux exigences HES

Complément en tableau, formation en emploi du Bachelor en travail social:

HES-SO Domaine Travail social - Filière du Bachelor HES en travail social à orientations (180 ECTS) En emploi – 4 ans	Période dans l'année et durée	Nombre approximatif d'étudiant-e-s par volée concerné-e-s par les formations pratiques suivantes	Périmètre des lieux de stage
Pré-stage	Néant	Néant	Néant
Formation pratique I	2 premières années d'études	Environ 100 étudiant-e-s en emploi pour les 4 écoles	Suisse romande et alémanique (section germanophone de la HES-SO Valais/Wallis)
Formation pratique II	2 dernières années d'études	Environ 100 étudiant-e-s en emploi pour les 4 écoles	Suisse romande et alémanique (section germanophone de la HES-SO Valais/Wallis)

Pour information: environ 300 candidat-e-s romands réalisent chaque année une expérience professionnelle, préalable aux études, de 20

semaines dans le champ du domaine social au sens large pour réaliser une des conditions à l'admission dans une HETS. Les candidat-e-s qui obtien-

nent une maturité spécialisée, option «Social» réalisent cette condition durant leurs études de maturité.

L'ensemble des documents officiels et généraux relatifs au plan d'études cadre, aux directives et statuts pour les études HES et le Bachelor en travail social avec orientations, ainsi qu'à la formation pratique sont accessibles sur le site de la HES-SO: www.hes-so.ch

Eric Paulus, Professeur HES - HETS&S - EESP Lausanne. Responsable romand de la filière Travail social, Auteur

Des liens renvoient aux sites de formation pour l'organisation détaillée, école par école:

Haute Ecole fribourgeoise de travail social - HEF-TS

Rue Jean-Prouvé 10
1762 Givisiez
T : +41 26 429 62 00
secretariat@hef-ts.ch
<http://www.hef-ts.ch>

Haute école de travail social et de la santé – EESP – Lausanne

Chemin des Abeilles 14
1010 Lausanne
T : +41 21 651 62 00
info@eesp.ch
<http://www.eesp.ch>

Haute école de travail social Genève - HETS-GE

Rue Prévost-Martin 28
1205 Genève
T : +41 22 388 95 00
info.hets@hesge.ch
<http://www.ies-geneve.ch>

HES-SO Valais Wallis - Santé & Social

Route de la Plaine 2
3960 Sierre
T : +41 27 606 89 11
info@hevs.ch
<http://www.hevs.ch>

Site web utiles

www.assistant-socio-educatif.ch

www.fors-ortra.ch

www.savoirsocial.ch

Impressum

Editeur: FORs

Rédacteur responsable: Olivier Grand

Réalisation: Ludovic Zambelli - Brigitte Reguin

Secrétariat: FORs, case postale 1215, 1001 Lausanne, 021 796 33 00

Contact: info@fors-ortra.ch